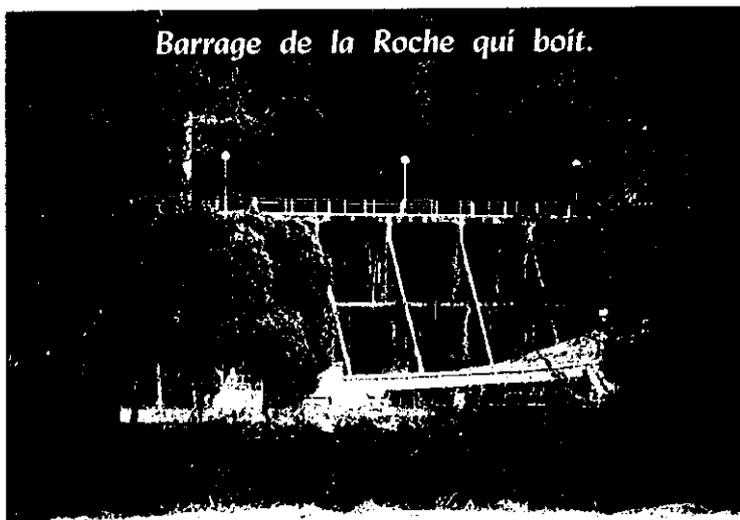


La « fée électricité » à la Bazouge. (Ghilaine et Bertrand Bazin)

La question de l'arrivée de l'électricité dans la commune participe à la modernisation et à l'ouverture des campagnes au début du XXème siècle. L'examen du registre des délibérations du Conseil Municipal dans les années 20 et 30 apporte quelques indications sur cette révolution de la vie quotidienne.

Le 19 septembre 1920, le Conseil Municipal doit, à la demande du Sous-Préfet de Fougères, se prononcer sur « l'établissement d'une ligne à haute tension entre l'usine hydroélectrique de la Roche qui boit et la ville de Fougères ». La municipalité « considérant que l'établissement de cette ligne à haute tension (...) est appelé à rendre de grands services aux villes, bourgs et populations se trouvant sur son parcours ne s'oppose pas à son établissement ». L'avis favorable est assorti d'une demande urgente concernant les poteaux supportant la ligne. Il est demandé « que les poteaux soient plantés au plus tôt car les trous qui ont une profondeur d'1.80 m pourraient causer des accidents ».



Barrage de la Roche qui boit.

Il faut ensuite attendre 1923 pour avoir trace du plan d'électrification général du département d'Ille et Vilaine. Là encore, le Conseil Municipal, en date du 25 novembre 1923, décide de participer à la construction du réseau local d'électrification. En 1925, un Syndicat Intercommunal est créé à propos de l'électrification du territoire. Il comprend les communes de la Bazouge, Landéan, Parigné, le Loroux. En 1926, la municipalité accepte la demande de concession, faite par l'Etat à Madame Ruentz, « d'une distribution d'énergie électrique aux services publics ». Le Conseil Municipal espère ainsi accélérer l'électrification de la commune.

En 1928, (délibération du 8 janvier) le Conseil Municipal répond favorablement à la demande de concession de la compagnie du Bourbonnais pour la distribution de l'énergie électrique. A la fin de l'année 1928, « les travaux d'électrification haute et basse tension sont presque terminés ». La décision est prise de « faire installer l'éclairage public dans le bourg et dans les bâtiments communaux ». Il s'agit en fait de la mairie, de l'école communale, du presbytère et de l'Eglise. Le montant des travaux, réalisés par Monsieur Flament électricien à Fougères, s'élève à 2875,00 F mais une difficulté imprévue survient. Le Sous-Préfet de Fougères refuse que les écoles catholiques de la Bazouge soient électrifiées sur les deniers publics. Ainsi resurgit de manière inattendue la question scolaire à une échelle locale. Devant cette difficulté, le Conseil Municipal, dans sa délibération du 26 août 1928 discute « longuement » et finit par voter (à l'unanimité nous dit le registre) une motion ainsi formulée : « pour montrer que tous les enfants nous sont chers au même degré et à titre de protestation, nous Conseillers Municipaux de la Bazouge, nous nous engageons à payer de nos deniers l'installation de l'électricité dans nos écoles libres ».

Pour financer ces travaux d'électrification des bâtiments communaux, le Syndicat Intercommunal consent un prêt auprès de l'office national du Crédit Agricole. Pour l'ensemble du syndicat ce prêt s'élève à 202 620 F. La Bazouge garantit la somme de 3 220,00 F. Cette somme sera amortie sur 30 ans au taux d'intérêt de 3 % (délibération du 25 novembre 1928).

A cette somme s'ajoute en 1929, le coût d'un interrupteur et d'un tableau d'éclairage public (soit 1020 F sur le devis de la compagnie du Bourbonnais). Le Conseil Municipal accepte de verser la somme demandée bien que « trouvant le prix un peu élevé » ! (délibération du 6 janvier 1929). En mai 1929, la commune bénéficie d'une subvention du Conseil Général pour couvrir les frais d'installation de l'électricité dans les bâtiments communaux.

Enfin en août 1929, la compagnie du Bourbonnais adresse « un mémoire (...) concernant la fourniture de l'installation d'une minuterie pour l'éclairage public (...) ». Le coût de la minuterie s'élève à 35 000 F. En février 1930, le Conseil Municipal émet un avis favorable suite à la demande de la compagnie du Bourbonnais à propos « d'une concession de distribution d'énergie électrique pour tous usages sur le territoire des communes constituant le syndicat d'électrification de Fougères Nord ».

Ainsi au début des années trente l'électricité est loin d'être installée dans tous les foyers de la commune. Le choix de l'énergie électrique s'est imposé aux élus qui y ont vu un facteur de progrès. Il faut imaginer ce que pouvait représenter l'arrivée de l'électricité. Il y avait incontestablement quelque chose de magique dans cette énergie. Elle contribue d'ailleurs au développement industriel. Elle a permis de modifier les façons de travailler, de produire et de vivre. Sur le plan des mentalités elle contribue à faire reculer les « vieilles » peurs ancestrales qui se diffusaient à la nuit tombée. Mais en 1930, il y a encore beaucoup de chemin à faire pour que la « fée électricité » atteigne tous les foyers.